

Communiqué de presse
16 juillet 2024

Guide pratique : Repenser les zones d'activités pour redynamiser les territoires

Intercommunalités de France et la Banque des territoires, accompagnés par la SCET, publient [un guide](#) sous la forme de fiches pratiques pour accompagner les élus et leurs agents dans la gestion de leurs zones d'activités économiques (ZAE). Parsemé de retours d'expériences concrètes et inspirantes dans de nombreux territoires, ce guide s'articule autour de trois grands axes : repenser les stratégies économiques et foncières, utiliser les leviers existants au service de l'attractivité des ZAE, et les modèles économiques et de portage du foncier.

Les ZAE sont des gisements fonciers trop souvent négligés. Pourtant **entre 24 000 et 32 000 ZAE sont recensées sur le territoire français**, soit **26 %** des surfaces artificialisées, selon le Cerema. Consommatrices d'espace et menacées d'obsolescence, les ZAE sont une ressource foncière dans le cadre de l'application du zéro artificialisation nette (ZAN) et des politiques de réindustrialisation du pays.

La requalification de ces zones est complexe et ne se limite pas à une simple rénovation des voiries ou des espaces publics. La nécessité de répondre aux enjeux climatiques et économiques conduit à **repenser ces espaces pour en faire des leviers de la relocalisation industrielle, tout en adoptant des pratiques d'aménagement durables**, des logiques de mutualisation et de circularité des ressources, et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Engager une requalification globale et pérenne implique donc, pour les intercommunalités, **la mobilisation d'ingénierie et des moyens financiers sur le moyen-long terme**. Ce guide pratique rappelle l'intérêt d'une observation fine des entreprises, de leurs besoins et de ceux de leurs salariés. Cette observation permet de construire une stratégie économique et foncière partagée.

Le guide encourage au **renforcement des liens entre entreprises au sein d'une même ZAE** pour construire des réponses communes en termes de mobilités, de déchets, d'énergie, de ressources humaines, d'eau ou de foncier. Il souligne **aussi le rôle de l'intercommunalité, responsable du développement et de l'aménagement économique, comme interlocuteur clé des entreprises pour leur développement et l'accueil de ses salariés**.



Le guide décrit en outre **une palette d'outils mobilisables en matière d'urbanisme et d'aménagement**. En apportant un regard à 360 degrés sur l'évolution des ZAE, plus intégrées, mieux connectées, plus denses et plus sobres et requalifiées en espace de vie et d'échanges, la publication entend **accompagner une transformation en profondeur de notre espace économique rendue nécessaire par l'impératif de transition**.

[Accéder au guide pratique](#)

[Repenser les zones d'activités pour redynamiser les territoires](#)

Contacts presse :

Intercommunalités de France :

Yoann Jacquet – y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88

Xavier Naah – x.naah@intercommunalites.fr – 07 88 13 01 00

Banque des territoires :

Isabelle Chevret – isabelle.chevret@caissedesdepots.fr